



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

URSS

Question écrite n° 10356

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la question du remboursement de la dette russe. Le remboursement des dettes contractées en France avant 1917 par le Gouvernement russe demeure un problème non résolu pour les porteurs de titres russes. Si, dès l'origine, l'Etat soviétique a refusé d'honorer les engagements de l'Etat tsariste, il apparaît néanmoins qu'il n'a pas refusé de façon irrévocable toute négociation. Preuve en est qu'un accord portant sur une indemnisation partielle des porteurs britanniques de titres russes a été conclu entre les Gouvernements britannique et soviétique le 17 juillet 1986. Cela implique à la fois un précédent et une reconnaissance de facto des dettes tsaristes par l'actuel Gouvernement. D'autre part, un prêt de 100 millions de dollars a été accordé il y a plus d'un an par le Crédit lyonnais à la banque soviétique et récemment les Soviétiques ont lancé un emprunt international en Suisse de même type que ceux émis par le Gouvernement tsariste sans qu'aucune intervention n'ait eu lieu de la part du Gouvernement français. Elle lui demande donc s'il envisage une mise à l'ordre du jour de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale de la proposition de la loi n° 135 tendant à assurer le règlement de la dette russe.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arriérés britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétique qui existent et s'expriment de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10356

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 mars 1989, page 1077